

CODE D'ÉTHIQUE

QUALITÉ

INDÉPENDANCE

RELOQI©





La **Qualité Indépendance ReloQI©** est délivrée aux sociétés de Relocation / Relocalisation qui s'engagent à respecter le Code d'Éthique de la Qualité Indépendance ReloQI©.

Cet engagement vaut pour les salarié(e)s, les consultant(e)s et les sous-traitants de la société de Relocation / Relocalisation.

Code d'Éthique de la Qualité Indépendance ReloQI© :

- N'accepter aucune rémunération financière, directement ou indirectement, de la part de tous les prestataires qui pourrait compromettre l'indépendance du jugement
- Ne pas percevoir, directement ou indirectement, de commissions y compris des intervenants du domaine immobilier comme les agences immobilières, les notaires, les propriétaires, résidences hôtelières...
- Ne pas accepter, dans le cadre des relations commerciales, des cadeaux dont la valeur non raisonnable les ferait assimiler à une commission.
- Privilégier l'intérêt du client et de son salarié et agir avec intégrité et loyauté.
- Prévenir le client et le salarié, en amont de la prestation, si un conflit d'intérêt pouvait survenir dans la réalisation de la mission.

La société :, représentée par :

Nom Titre

S'engage à respecter le Code d'Éthique de la Qualité Indépendance ReloQI© pour l'année en cours.

Date:

Signature et tampon